

LA GRIPPE SAISONNIÈRE 2021-2022



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
EN CHARGE DE LA PRÉVENTION
DIRECTION DE LA SANTÉ

Annexe 5

POPULATION ÉLIGIBLE A LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE 2021-2022

GROUPES DE POPULATION			OBSERVATIONS
Personnes de 60 ans et plus			TOUS
Personnes en LM (de 6 mois à 60 ans)			Se référer à la « Liste des pathologies chroniques à risque » (Annexe 6) 1- Enfants âgés de 6 mois à 17 ans 1 dose complète (0, 5ml) chaque année NB : Pour les enfants de moins de 9 ans jamais vaccinés auparavant, une seconde dose de 0, 5ml devra être administrée après un intervalle d' au moins 4 semaines 2- Pour les adultes (à partir de 18 ans) 1 dose complète (0, 5ml) chaque année
Professionnels de santé et Autres professionnels			1- Personnel soignant ou autre professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère ; 2- Personnel navigant (bateaux de croisière, avions) ou agents touristiques accompagnant des groupes.
Femmes enceintes			A tous les stades de la grossesse Protection du bébé pour les premiers mois de vie
Personnes avec un indice corporelle de masse (IMC) ≥ 40	Taille en m	Poids en Kg	Personne obèse sans pathologie associée ou autre que celles listées dans l'Annexe 6
	1,50	90	
	1,60	100	
	1,70	115	
	1,80	130	
	1,90	145	
	2	160	
AUTRES			
1- Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement.			Tous quel que soit l'âge.
2-Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave.			Entourage = milieu familial (personnes résidant sous le même toit, famille et proches, nourrices et toute personne en contact régulier avec le bébé). Prématurés = Nourrissons nés avant le terme de la grossesse (notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie). Enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée.